



FICHE 41

MESURAGE ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité effectue le mesurage des fosses annuellement sur l'ensemble du territoire.

FOSSES SEPTIQUES (RACCORDÉES À UN CHAMP D'ÉPURATION)

- Le mesurage des fosses septiques permet d'évaluer la nécessité de vidanger la fosse septique en fonction du niveau des boues et de l'écume;
- Le règlement municipal oblige la vidange des fosses septiques lorsque l'épaisseur de la couche d'écume est égale ou supérieure à 12 cm et/ou lorsque l'épaisseur de la couche de boues est égale ou supérieure à 30 cm;
- **La vidange des fosses septiques est prise en charge par la Municipalité.**

IMPORTANT

Ne réalisez pas la vidange de votre fosse septique vous-même suite à une mesure positive parce que la vidange pourrait être effectuée deux (2) fois, et ce, à vos frais. Une facture est envoyée à l'utilisateur du service de vidange à la fin de l'année.

FOSSES DE RÉTENTION (SCELLÉES SAUF POUR L'ENTRÉE DES EAUX)

- Le mesurage des fosses de rétention permet de surveiller le niveau d'eau des fosses de rétention pour prévenir tout débordement des eaux usées à l'environnement;
- La vidange des fosses de rétention est la responsabilité du propriétaire qui doit en vérifier le niveau d'eau et la vidanger aussi souvent que nécessaire de manière à éviter tout débordement.



Figure 1 : N'attendez pas que votre fosse de rétention déborde avant de la faire vidanger!



Pour connaître la date approximative à laquelle nous passerons sur votre propriété, veuillez consulter le calendrier de mesurage qui est affiché au printemps à différents endroits sur le territoire et sur le site Internet de la Municipalité : www.canton.orford.qc.ca/citoyen-citoyenne/environnement/installations-septiques/



FICHE 41

MESURAGE ET VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

ACCESSIBILITÉ DES COUVERCLES

Pour faciliter l'exécution du programme de mesurage, il est exigé de laisser les couvercles de vos fosses accessibles en tout temps et de prévoir un dégagement minimal de 15 cm autour des couvercles :



Figure 2 : Couvercles de fosses adéquatement dégagés

La Municipalité peut vous offrir des conseils techniques sur des aménagements permettant de garder vos couvercles dégagés de façon permanente.

Si votre fosse est enfouie sous terre :

- Les deux (2) ouvertures de visite doivent être prolongées jusqu'à la surface du sol par des cheminées étanches et isolées contre le gel et être munies d'un couvercle étanche;
- La hauteur du remblai au-dessus de la fosse ne doit pas excéder 90 cm.



Figure 3 : Fosse sans cheminées d'accès et couvercles non accessibles (non conforme)



Figure 4 : Fosse munie de cheminées d'accès